Communiqué de soutien

Pour Emmaüs Roya, pour la fraternité, pour l'indépendance des procédures administratives !

Depuis dix ans, Cédric Herrou et celles et ceux qui l'accompagnent font vivre, dans la vallée de la Roya, une expérience concrète de solidarité, d'accueil et de fraternité. Dix années de combats, de gardes à vue, d'intimidations et de procédures judiciaires, mais aussi dix années de persévérance et de construction collective.

De cet engagement est née Emmaüs Roya. Une communauté reconnue, qui inscrit son activité dans le cadre légal de l'agrément national OACAS, qui développe une agriculture biologique et nourrit des milliers de personnes dans les Alpes-Maritimes. Son Resto Paysan n'est pas un restaurant traditionnel : il constitue le prolongement de cette activité agricole, permettant de transformer et de valoriser les productions de la communauté, d'assurer son équilibre économique et de vivre sans subvention publique.

Le resto paysan Emmaüs Roya est aujourd'hui menacé.

En avril 2026, la maire RN de Menton, également présidente de la communauté de communes, menaçait publiquement Cédric Herrou d'exclusion de la vallée de la Roya. Elle accompagnait ces menaces d'insultes, le qualifiant notamment de « sectaire », de « dangereux » et de « hors sol ».

En octobre, elle récidivait et annonçait sur France 3 : « On s'en occupe : le préfet est saisi, le maire de Breil-sur-Roya, Sébastien Olharan, aussi. C'est en cours (...). Il fait beaucoup de choses illégales. Mais pour le moment c'est confidentiel ».

Un mois après ces déclarations, Emmaüs Roya rapporte avoir subi, au cours d'une même journée et sans en avoir été préalablement informée, trois contrôles simultanés : celui de l'inspection du travail, celui des services d'hygiène de la DDTM et celui de la commission de sécurité. Ces interventions se sont déroulées avec la présence de six gendarmes.

Nous voulons être parfaitement clairs : les contrôles administratifs sont légitimes. Les organismes chargés de faire respecter le droit du travail, les règles sanitaires et les normes de sécurité doivent pouvoir exercer leurs missions librement. Emmaüs Roya affirme elle-même respecter et considérer ces missions. L'association indique avoir fait réaliser les travaux de sécurité par une entreprise habilitée et avoir fait contrôler la conformité de ses installations ERP et ERT par un organisme certificateur. Elle affirme également être prête à effectuer tout travail complémentaire qui serait éventuellement prescrit.

Mais c'est précisément parce que ces contrôles sont indispensables qu'ils doivent être conduits dans des conditions irréprochables, en toute indépendance et sans aucune instrumentalisation.

La succession des événements, les menaces publiques de la maire et la concomitance des interventions administratives soulèvent des interrogations légitimes. Elles appellent des garanties, pas des procès d'intention ; de la transparence, pas des pressions. La commission de sécurité doit présenter son dossier au maire et au préfet le 17 novembre.

À cette occasion, nous demandons solennellement au préfet des Alpes-Maritimes, ainsi qu'aux autorités compétentes, de garantir que l'ensemble des procédures sera conduit dans le strict respect du droit, sur la seule base de critères objectifs, techniques et réglementaires.

Nous demandons que chaque service puisse travailler librement, que ses conclusions ne soient soumises à aucune pression politique et que toute décision concernant Emmaüs Roya soit exclusivement fondée sur les faits établis et les règles applicables. Nous demandons également que les éventuelles prescriptions soient précisément motivées et que l'association puisse, le cas échéant, réaliser les travaux nécessaires dans des délais raisonnables.

Il ne s'agit pas de réclamer un traitement de faveur. Il s'agit d'exiger l'égalité devant la loi et l'indépendance des procédures administratives.

Nous ne pouvons accepter que des élus utilisent leur mandat pour désigner des adversaires, les menacer publiquement et laisser planer le soupçon d'une mobilisation des institutions contre une association en raison de ses engagements et de son histoire.

Il y a dix ans, Cédric Herrou défendait la fraternité devant les tribunaux. Il a contribué à faire reconnaître ce principe à valeur constitutionnelle. Aujourd'hui, nous voulons défendre celles et ceux qui continuent de la faire vivre.

Emmaüs Roya ne demande aucun privilège. Elle demande que le droit soit respecté, que les procédures soient indépendantes et que la solidarité puisse continuer à vivre.

Nous apportons notre soutien à Cédric Herrou, aux compagnons, aux salariés, aux bénévoles et à toutes celles et ceux qui font vivre Emmaüs Roya.

Nous demandons aux autorités de garantir l'indépendance absolue des procédures. La fraternité n'est pas un délit. La solidarité n'est pas une faute.

Cédric, Emmaüs Roya, vous n'êtes pas seuls, nous sommes là !

Les premiers signataires :

COLLECTIF CITOYEN 06
LFI 06
FSU
TOUS CITOYENS
HABITAT ET CITOYENNETÉ
RESF 06
NPA06
ANVCOP21
CGT SPECTACLE 06
OXFAM NICE
CGT EDUC'ACTION 06
CENTPOURUN 06

CCFD TERRE SOLIDAIRE 06
ATTAC 06
LES ECOLOGISTES NICE
LES ECOLOGISTES 06
LE MOUAIS
LE RASSEMBLEMENT CITOYEN VIVA !
L'APPEL 06
RESEAU COOP2RATIF GAUCHE ALTERNATIVE 06
ALTERNATIVE COMMUNISTE 06
TRANS'ACTION
PARTI SOCIALISTE DES ALPES-MARITIMES
LES SOULEVEMENTS DE LA TERRE 06
AMNESTY INTERNATIONAL 06
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS 06
CONFEDERATION PAYSANNE 06
GREENPEACE NICE
EXTINCTION REBELLION NICE
ALTERNATIBA 06